



L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le 1^{er} décembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, DANO Yves, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, COMMUNAL Karine.

Membres absents ayant donné procuration : GUERCHET Catherine à Yves DANO.

Membres absents excusés : ROLLAIS Caroline

83 - Délibération du 07/12/2017 : Extension de la Mairie et intégration de la Médiathèque au bâtiment – Subventions

Vu la délibération n°39-2016 en date du 28 avril 2016 validant l'opération d'extension de la mairie et l'intégration de la médiathèque au bâtiment.

Vu la délibération n°43-2017 en date du 6 avril 2017 validant l'avant-projet définitif de l'opération.

Vu la délibération n°13-2017 en date du 2 mars 2017 approuvant le plan de financement de l'opération.

Considérant qu'il est nécessaire de réviser le plan de financement pour tenir compte des éléments exposés ci-après ;

La commune, qui a déjà mobilisé les fonds de concours en investissement de la Communauté de Communes du Pays de Redon à hauteur de 40 000 €, dispose d'une enveloppe disponible de 99 732,74 € au titre de l'année 2017.

La commune a été destinataire de la circulaire relative à la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018. Cette dotation peut être sollicitée pour des opérations d'extension et de réhabilitation de bâtiment à usage des services administratifs des mairies. Le projet, pour la partie mairie, répond donc aux critères d'éligibilité de cette dotation.

Madame le Maire propose :

- de solliciter les fonds de concours de la CCPR à hauteur de 139 732.74 €, soit une demande complémentaire de 99 732.74 €.
- de solliciter la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 120 000 €.

Pour régulariser la situation, le plan de financement de l'opération est ainsi modifié ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Maitrise d'œuvre Etudes et missions complémentaires <i>médiathèque mairie</i>	37 200,00 €	Réserve parlementaire	10 000,00 €
	8 415,00 €	Fond de concours CCPR	139 732,74 €
	20 814,16 € 24 800,84 €	Dotation de soutien à l'investissement local (financement mairie)	78 011,00 €
Travaux éligibles <i>extension médiathèque extension mairie rénovation mairie</i>	691611,63 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux (financement mairie)	120 000,00 €
	315 582,92 € 158 294,81 € 217 733,91 €	Conseil départemental - Contrat de territoire (financement médiathèque)	110 224,02 €
		Direction Régionale des Affaires Culturelles (financement médiathèque)	85 829,00 €
		Autofinancement / emprunt	193 429,87 €
TOTAL	737 226,63 €	TOTAL	737 226,63 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2017

Reçu en préfecture le 12/12/2017

Affiché le

ID : 035-213502941-20171207-83_2017-DE

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Adopter l'opération d'extension de la mairie avec intégration de la médiathèque au bâtiment,
- Solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Solliciter une subvention complémentaire au titre des Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Redon
- Approuver le plan de financement du projet tel qu'il est exposé ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des membres présents (14 membres)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 11/12/2017

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

